



## Achat immobilier couple marie et apport personnel

Par **stephou1985**, le **04/08/2014** à **12:46**

Bonjour a tous,

Je suis marie avec le regime de la participation aux acquets, et je veux acquerir un logement avec ma femme en indivision car elle ne travaille pas.

Je finance integralement l'apport personnel a hauteur de 150000 Euros avec des fonds propres que je possedais avant le mariage. Le montant restant de 500000 Euros est finance par un pret immobilier a nos 2 noms.

Si malheureusement nous venons a nous separer, je voulais savoir ce qui l'advindra du logement et de mon apport personnel ?

En cas de separation, est-ce que l'apport personnel sera divise entre les 2 epoux, ou je pourrais recuperer l'integralite de la somme ?

Merci

Par **domat**, le **04/08/2014** à **14:02**

bjr,

dans ce régime particulier, vous êtes en séparations de biens pendant le mariage.

À la dissolution du mariage, l'époux qui s'est le moins enrichi a droit à une créance de participation égale à la moitié de la différence existante entre la valeur des patrimoines de chaque époux acquis pendant le mariage.

donc la somme que vous récupérerez, sera fonction de la situation de chaque époux à la dissolution du mariage.

je vous conseille de demander confirmation à un notaire qui connait vos situations respectives.

cdt